

Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation : 13/06/2024

Transmission au contrôle de légalité : 19/06/2024

Publication sur le site internet : 20/06/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 Présents : 21

Excusés-représentés: 2

Votants: 23 Excusés: 0 L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire et à la suite de la convocation qui lui a été faite le 13 juin 2024.

Conseillers Municipaux en exercice: 23

<u>Présents</u>: Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M DUTHOIT Valentin, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés :

Mme BOURBOTTE Nathalie représentée par Mme LENAIN Manon Mme DELORY Claire représentée par M SIX Philippe

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 35/2024

Objet : Versement d'une subvention pour la classe de découverte année scolaire 2023-2024

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer au financement de la classe de découverte organisée par les écoles de la commune au profit des enfants de CM2 de l'école Ferry Vion.

Ce séjour est en partie financé au moyen des subventions de la commune accordées aux écoles organisatrices de la classe de découverte.

La subvention est attribuée à hauteur de 80 € par enfant est inscrite au budget 2024.

Le versement de la subvention s'effectue après le vote du budget sur la base du nombre d'enfants participant à la sortie :

Nombre d'élèves ayant participé : 19 élèves, soit 19 x 80€ = 1 520€.

Il vous est donc proposé d'accorder la subvention nécessaire à l'organisation de cette classe.

APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ avec 23 voix pour

Le Conseil Municipal,

- ACCORDE à l'école Ferry Vion, la subvention nécessaire à l'organisation de cette classe, représentant un montant total de 1 520 €,
- **PRÉCISE** que la dépense en résultant sera imputée au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME:

LA MAIRE,

LA SECRETAIRE,

D. RUSCART D. GANTIEZ